

SOCIÉTÉ

DE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

ET DE

l'Enfance en Danger Moral

SIÈGEANT A LAVAL (MAYENNE)

BULLETIN

DE LA 23^È ANNÉE

1916

LAVAL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

1917

12/36
F9C157

SOCIÉTÉ

DE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

ET DE

l'Enfance en Danger Moral

SIÈGEANT A LAVAL (MAYENNE)



BULLETIN

DE LA 23^È ANNÉE

1916

LAVAL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

1917

PRÉSIDENTS D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LAVAL.
M. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
M. BOISSEL, *, ☉ I. P., Maire de Laval.
M. D'ELVA, Sénateur de la Mayenne, Maire de Changé.

PRÉSIDENTS DEPUIS LA FONDATION

M. JULES-FRÉDÉRIC MAGDELAINÉ
Colonel d'artillerie en retraite
Commandeur de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand
1893 + 1901

M. JOSEPH-ÉMILE PANNEAU
Ancien Magistrat
Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand
1901 + 1902

ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres de droit

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, Vice-Président ;
M. G. DENIS, *, ☉ I. P., *Président de la Chambre de Commerce* ;
M. le chanoine BARRIER, *Aumônier de la Maison d'arrêt* ;
M. le JUGE D'INSTRUCTION ;
M. le SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

Membres élus

MM. BEAUDOUIN, à Laval ;
GAULTIER DE VAUCENAY, propriétaire, Membre du
Conseil général de la Mayenne ;
TOUCHARD, Alfred, ancien notaire, à Laval ;
MOLÉ, ☉ I. P., Constructeur-mécanicien, Adjoint au
Maire de Laval ;
SINOIR, Emile, ☉ I. P., professeur au Lycée de Laval ;
MOREAU, *, ☉, à Laval ;
BROCHARD, avocat, à Laval ;
BUCQUET, avocat, à Laval ;
DERME, ancien notaire, à Laval ;
BROU, ☉, ancien pharmacien, rue du Pont-de-Mayenne,
à Laval.

BUREAU

Président : M. GAULTIER DE VAUCENAY, 15, rue de
Paris, Laval ;
Vice-présidents : M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ;
M. MOREAU, *, ☉, 8, rue du Lieutenant,
Laval ;
M. DERME, à Laval ;
Trésorier : M. BEAUDOUIN, Alfred, rue de Nantes, 50,
Laval ;
Secrétaires : M. SINOIR, Emile, ☉ I. P., rue du Britais,
Laval ;
M. A. BUCQUET, avocat, 15, place de Hercé,
Laval ;
M. BROCHARD, avocat, 102, rue de Beauvais,
Laval.

Délégués d'Arrondissements

Mayenne

M. H -G. LELIÈVRE, avocat, au Grand-Logis, Mayenne.

Château-Gontier

M. E. GAUCHET, avocat-avoué, Château-Gontier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 20 Février 1917

L'Assemblée générale des membres de la Société de patronage des condamnés libérés et de l'enfance en danger moral, siégeant à Laval, s'est tenue le 20 Février 1917, au Palais de Justice, en la salle de délibération du Jury.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2, sous la présidence de M. Sinoir, en l'absence du Vice-Président, M. Derme, qui, empêché, s'était fait excuser. M. Barbier s'était fait aussi excuser.

M. Sinoir exprime la douleur que laisse à l'assemblée la mort de son président, M. Gaultier de Vaucenay. Celui-ci accomplissait avec grand zèle et d'une façon très active ses fonctions de président, ayant réussi à remplacer le regretté M. Panneau, son prédécesseur en la même qualité et que nous avons jugé à tort irremplaçable. Il s'intéressait à nos patronnés souvent même à titre personnel et en vrai père de famille. Et au milieu de nous, à son bureau, il était particulièrement utile par ses connaissances variées, son expérience administrative et ses relations avec les autorités. La famille est priée d'agréer nos bien sincères regrets.

La parole est donnée à M. Baudouin, trésorier, dont le compte rendu financier est lu et approuvé, puis à M. Brochard qui présente son rapport sur les opérations de la Société pendant l'année 1916.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Le compte présenté comprend les recettes et dépenses effectuées du 15 Mars 1916 au 20 Février 1917:

Les recettes ont été de 2.093 47

Les dépenses se décomposent ainsi qu'il suit :

1° Frais de placement et secours aux patronnés 1.159 60

2° Frais d'impressions 133 40

3° Secours à l'œuvre de St-Léonard de Couzon 100 »

4° Divers pour voyages, étrennes 101 25

1 494 25

En caisse au 20 Février 1917 (indépendamment d'un livret de Caisse d'épargne — valeur au 31 Décembre 1916 : 6.204 fr. 88).

599 22

2.093 47

RAPPORT de M. BROCHARD, vice-secrétaire

Messieurs,

Notre patronage est en grand deuil, il pleure son cher et vénéré président, M. Gaultier de Vaucenay, qu'il était si heureux de voir à sa tête depuis 1902.

C'est donc pendant environ 15 ans que nous avons profité de sa constante collaboration, collaboration non seulement éclairée mais active et dévouée, car il n'était pas de ceux qui aiment à se parer d'un titre pour en savourer l'éclat, mais de ceux qui n'acceptent les honneurs que pour en supporter la peine correspondante qui, chez les âmes bien nées, doit en être la rançon et la distinction.

Aussi, se plaisait-il à faire lui-même les démarches de tout genre, soit par visites, soit par correspondance, que nécessitait l'entreprise du patronage qui nous était demandé.

Et les succès qu'il remportait à la suite de son action personnelle l'engageaient, dans l'intérêt de l'œuvre, à la réitérer.

Quand la nouvelle législation vint exiger que les tribunaux désignassent une personne digne de confiance pour se charger de la garde de mineurs délinquants, il fut le premier à vouloir bien accepter cette mission.

Cinq jours avant sa mort, la digne compagne de sa vie m'écrivait qu'il venait de donner encore sa signature au sujet de deux jeunes filles de cette catégorie, mais que toute signature étant devenue pour lui une souffrance en raison de sa grande faiblesse, il demandait à être déchargé de cette double mission.

C'est ainsi que, jusqu'à la limite de ses forces, il a travaillé pour les autres et qu'il a servi notre œuvre par une activité et un dévouement effectifs.

Il l'a servie aussi, il faut bien le dire, par l'effet de l'autorité qui lui était acquise et reconnue dans tous les milieux, ainsi que par l'aménité de ses relations et sa grande bonté.

Il était affable, conciliant, accueillant pour tous et bien accueilli par tous; il sut tirer parti de ces bonnes dispositions en faveur de notre œuvre qui lui était si chère et pour laquelle il se dépensait si généreusement.

Au sein de notre comité, il apporta un véritable secours par sa grande expérience des questions sociales, et par ses connaissances administratives qui renfermaient si souvent la solution qu'il fallait trouver et que nous cherchions vainement.

Si nous perdons en M. G. de Vaucenay un excellent ami, tous ceux qu'il a assistés (je ne parle que des patronnés de notre So-

ciété) pleurent en lui un bienfaiteur et notre œuvre pleure son meilleur patron.

Que sa vénérable famille, par les chemins dispersée jusque dans l'exil de fer, agrée donc ici l'expression de nos profonds regrets et cherche la consolation à sa grande douleur dans la parole de la sainte Ecriture : « Ses œuvres le suivent ».

Je dois, comme chaque année, vous rendre compte des opérations de notre Patronage pendant l'année écoulée. Mais au fur et à mesure que la guerre se prolonge, elles deviennent de plus en plus rares et, dans un précédent rapport, j'ai cherché à expliquer l'influence sur notre œuvre du présent cataclysme qui pèse tant sur l'humanité et en particulier sur notre cher pays.

Mais les hommes de patronage ne chôment pas pour cela ; ils se préparent aux luttes d'après guerre, si l'on ose parler ainsi, en affinant leurs vieilles armes, ou en forgeant même de nouvelles pour arracher les enfants aux mauvaises influences qui les attendront. Car, si la criminalité juvénile sommeille pendant la guerre, pour des raisons psychologiques qu'il serait intéressant d'exposer, ces mêmes raisons pourront faire place à celles de son réveil, si, après la tourmente passée, on ne barre pas la route aux suggestions pernicieuses de l'enfance.

C'est dans cette pensée, bien évidemment, que vient d'être promulguée cette bienfaisante loi du 9 Août 1916, complétant l'article 20 de la loi du 24 Juillet 1889 sur les enfants moralement abandonnés.

Combien de fois nous sommes nous plaints de la pénible situation suivante : un père, une mère, le représentant naturel de l'enfant nous le confie dès son bas âge jusqu'à ses 21 ans, sous prétexte du danger moral reconnu.

L'enfant n'a plus à faire qu'à nous, ne correspond plus qu'avec nous, n'est visité que par nous, qui sommes les seuls à prendre de ses nouvelles, tant il est vrai que les siens n'avaient cherché par cette remise qu'à se décharger du pesant et onéreux fardeau de l'éducation.

Puis, l'enfant est devenu jeune homme, jeune fille, c'est à peine s'il se souvient parfois de celui ou de celle qui avait reçu autrefois la charge naturelle de le « nourrir, entretenir et élever ». Tout à coup, les titulaires de cette charge se font entendre : c'est que les 17, 18, 19 ans de leurs enfants, devenus les pupilles d'un autre, ont sonné et avec eux ont sonné aussi les salaires que ces pupilles pourront rapporter à la maison, salaires bien ou mal acquis, peu importe, mais qui élargiront les moyens d'existence de la famille.

Alors, on frappe à notre porte, on nous réclame l'enfant qui n'a

été que confié volontairement, par hypothèse, sans déchéance de puissance paternelle, ni cession de celle-ci suivant la procédure de l'article 17 de la loi de 1889, que nous avons quelquefois suivie. Et si, comme à l'ordinaire, nous temporisons, nous rappelons l'engagement du père, de la mère, du tuteur, de nous laisser leur enfant jusqu'à l'âge convenu, si nous représentons que le bienfait de l'œuvre va être interrompu par une restitution prématurée, qu'il serait dangereux de leur rendre notre pupille à son âge critique, alors on lève contre nous le bras droit de la puissance paternelle avec tous ses droits, ses effets, on ose nous dire qu'elle est sacrée, malgré sa longue inertie, qu'elle n'est pas dans le commerce, que les enfants doivent des aliments à leurs père et mère, et finalement, si nous continuons notre procédure de temporisation, on nous menace de la plainte classique au Parquet et nous cédon, c'est la clôture du triste incident.

Mais, désormais, il ne se clora plus ainsi. La loi nouvelle dit, en effet, avec grande sagesse :

« Lorsque, par l'intermédiaire du père ou de la mère, du tuteur ou par décision de justice, l'enfant aura été confié soit à l'Assistance Publique, soit à des associations de bienfaisance, régulièrement autorisées à cet effet (c'est notre cas), soit à des particuliers jouissant de leurs droits civils ;

« S'il est établi que le parent qui réclame l'enfant s'en est depuis longtemps désintéressé, le tribunal saisi par le tiers qui a recueilli l'enfant, pourra, en considération de l'intérêt de l'enfant, « en maintenir la garde aux personnes à qui elle a été préalablement confiée, sauf s'il y a lieu à déterminer les conditions dans lesquelles celui qui réclame pourra voir l'enfant ».

Bonne et heureuse loi ! Donc, nous ne serons plus désarmés. La loi voit à présent, dans le long silence des parents, une cause de rupture qu'elle assimile à une séparation de corps, en autorisant le tribunal à décider comment les visites pourraient être permises entre l'enfant et son réclamant.

Pendant l'année 1916, une seule réclamation prématurée s'est produite. Le père qui nous avait remis son fils, aujourd'hui âgé de 15 ans, nous l'a retiré pour le faire profiter des gains élevés auxquels les enfants sont employés en ces temps-ci à la campagne : ce retrait est donc une conséquence directe de la guerre, mais qui n'en est pas moins regrettable. Toutefois, il faut dire que le père, veuf, s'était en tout temps préoccupé du sort de son enfant qu'il avait même été visiter.

Nous comptons deux heureux placements de filles, âgées de 11 et 12 ans.

L'une d'elles, orpheline, avait été recueillie par des oncle et tante dont la conduite laissait à désirer et ne sachant que pousser leur nièce à la mendicité qui l'exposait à toute heure à l'oisiveté

et aux dangers de la rue. Cette situation nous avait été signalée depuis longtemps, mais nous n'avions pu aboutir. Cette fois, de bienfaisantes dames ont bien voulu faire au ménage en question les représentations qu'il méritait dans l'intérêt de l'enfant, enfin, lâchée. Toutefois, nous avons cru sage de faire à la mairie la déclaration dans les quatre jours, prévue par l'article 19 de la loi du 24 Juillet 1889, pour le cas où une mineure de 16 ans est recueillie en dehors de l'intervention de ses représentants naturels.

Cette formalité peu connue a souvent été indiquée, par notre patronage, comme une règle de prudence, car nous savons que des poursuites ont été exercées (ailleurs que dans la Mayenne) pour inobservation de cette disposition répressive.

C'est ainsi qu'elle a été utilisée, sur notre conseil, par une personne qui se chargea d'une mineure orpheline. Celle-ci avait été retenue, depuis la mort de ses parents, dans le ménage d'une cousine qui ne savait pas lui donner un emploi digne d'elle, mais qui savait bien la garder pour profiter de l'allocation qu'avait obtenue la mère, récemment décédée, de l'enfant.

Nous avons accepté la garde d'une autre mineure, âgée de 12 ans, dans des circonstances qui justifiaient certainement notre intervention. Depuis 22 ans qu'elle était séparée de son mari, dont elle ignore encore l'existence ou le décès, la mère s'était créé un nouveau foyer où elle avait eu huit enfants en face de deux autres légitimes. Yvonne, qui nous intéresse, fait partie des quatre seuls survivants de la première catégorie. Mais, dans un tel milieu, la bonne éducation ne peut guère fleurir. L'enfant, renvoyée de l'école, utilisait trop souvent son temps à la rapine, voire même au vol par effraction et à la coupe de cheveux.

La mère naturelle eut la bonne pensée de venir elle-même réclamer (non sans arrière-pensée d'intérêt, du reste, naïvement exprimée), notre patronage qui lui fut facilement consenti, après auscultation de notre caisse.

Un jeune homme de 17 ans, sur le point d'être prévenu d'abus de confiance, après utilisation à son profit d'une certaine quantité de la marchandise que son patron l'avait chargé de vendre, nous fut présenté par son père. Tout en prêchant un arrangement avec le propriétaire de la marchandise, ce qui fut obtenu, nous nous employâmes à la découverte d'un travail à ce jeune homme égaré, appartenant à une bonne famille.

A un autre qui, fils d'alcoolique, s'abandonnait, malgré son jeune âge, aux vices dont il avait hérité, nous avons procuré un collègue où il fut placé aux frais de la famille qui en est satisfaite.

Notre collègue, M. Sinoir, fut assez heureux pour découvrir à la

prison une femme veuve, âgée de plus de 40 ans, qui, fatiguée par ses condamnations, lassée de tout, même de l'espérance, a promis, sur les exhortations, j'allais dire, le sermon de son visiteur, de ne plus aller de ses méfaits importuner le sort ; et pour s'assurer une vie qu'elle veut désormais rangée, elle s'est laissée conduire dans l'asile de Saint-Cyr, près Rennes, où notre collègue, utilisant des loisirs d'examineur, est allé la revoir et a pu se convaincre qu'elle s'y plaisait et qu'elle y resterait.

M. Sinoir s'est tenu en relations avec plusieurs libérés qui, du front, du Maroc, ou d'un camp de prisonniers, lui envoient de leurs nouvelles en des lettres même intéressantes.

Divers mineurs nous furent encore proposés, mais les raisons alléguées pour nous les confier n'étaient pas suffisantes pour motiver notre concours : c'est un enfant difficile... je ne puis rien en faire... il me résiste en tout.

Les enfants de cette catégorie sont innombrables et tout intéressants qu'ils peuvent être, ne doivent pas être adressés à notre œuvre qui ne s'occupe, en dehors des condamnés libérés, que des enfants en danger moral, comme ceux qui sont à la veille d'être traduits en justice.

Deux de nos anciens nous ont donné de leurs nouvelles. L'un d'eux, en raison de son dénûment provoqué par la guerre, nous a demandé deux fois un secours, et deux fois, après enquête, nous lui avons envoyé la somme de 50 francs.

Un autre, soldat, en vue de son mariage (toujours conséquence de la guerre qui l'avait amené en convalescence auprès d'une digne famille) indiqua notre référence. Notre correspondance fut longue et même laborieuse à ce sujet avec le futur beau-père.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer une excellente recrue pour notre Société, M. Barbier, qui suivait, à Paris, la séance de la Société générale des Prisons, et a bien voulu s'intéresser de suite à notre Patronage dont les questions lui sont familières.

Les adhésions nouvelles sont toujours pour notre œuvre un encouragement, et en ce moment un gage des ressources qu'il nous faudra à notre reprise d'affaires, lors du réveil de toutes les forces comme de toutes les faiblesses sociales, à la signature de la paix si ardemment désirée.

MEMBRES FONDATEURS ⁽¹⁾

- ✠ M^{me} AOUSTIN.
Mgr BOLO.
- ✠ M. le Chanoine COURTEILLE.
- M. DERME, notaire honoraire, *Vice-Président de la Société*, rue de Joinville, Laval.
- ✠ M. DUBOYS FRESNEY, Sénateur, Château-Gontier.
- M. GAULTIER DE VAUCENAY, Edmond, Membre du Conseil général de la Mayenne, 15, rue de Paris, *Président de la Société*, Laval.
- ✠ M. GILLES-MARIE.
- ✠ M^{me} MOUTEAU.
- ✠ M. PANNEAU, ancien Magistrat, Président de la Société, 1901-1902.
- M^{me} la baronne DE PLAZANET, Laval.
- ✠ M VILFEU, Edouard, ancien Député.
- M^{me} VILFEU, place Hardy, Laval.

MEMBRES CORRESPONDANTS ⁽¹⁾

- M. BENAERTS, Professeur d'Histoire au lycée Condorcet, 6, rue de la Bienfaisance, Paris.
- M. BLANC, sous ingénieur des Ponts et Chaussées, rue de Bretagne, 63, Laval.
- M. CHALOT, chef de Division à la Préfecture de la Mayenne.
- M. CHAMPION, Fabricant de chaussures, à Laval.
- M. CHAPPÉE, Industriel, Le Mans.
- M. CHUPIN, Industriel, Fougères.
- M. le COMMANDANT du Bureau de Recrutement, Laval.
- M. CONTE, Léonce, Président de la Société de patronage des libérés de Marseille, rue de Paradis, 131, Marseille.
- M. le DIRECTEUR de la Fonderie de Port-Brillet.
- M. l'abbé CROZ, à Saint-Michel de Frigoley, par Tarascon.
- M^{me} DAVID, ruelle Saint-Vénérand, Laval.
- M. le DIRECTEUR de la Maison d'Assistance par le travail, Domaine des Fourches, Laval.
- M. DUCHEMIN, père, Manufacturier, Avesnières.
- M. l'abbé GARÇON, directeur de l'Orphelinat de Béthléem, Nantes.
- M. le GARDIEN-CHEF de la Maison d'Arrêt de Laval.
- M. l'abbé GESLOT, curé de L'Huisserie (Mayenne).
- M. LECOIFFIER (l'Abbé), 13, rue des Dames, Rennes.
- M. MAUCHAMP, Président de la Société de Patronage des libérés de Châlon-sur-Saône.
- M^{me} la Supérieure de la MISÉRICORDE, à Laval.
- M. MOLÉ, Adjoint au maire de Laval, 7, rue des Ridelleries, Laval.
- OFFICE CENTRAL DES ŒUVRES DE CHARITÉ, boulevard Saint-Germain, 175, Paris.
- M^{me} la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ, au Mans.

(1) Les Membres fondateurs sont ceux qui versent, une fois pour toutes, une somme de cent francs.

(1) Les Membres correspondants sont ceux qui emploient les patronnés de la Société, ou aident à les placer. Ils ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation et reçoivent les publications de la Société.

- M^{me} la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ
(Dames Blanches), à Nantes.
- M^{me} la Supérieure du MONASTÈRE DE N.-D. DE LA CHARITÉ
(Saint-Cyr), Rennes.
- M^{me} la Supérieure de l'ORPHELINAT DE LA DÉVÈZE (Cantal).
- M^{me} la Supérieure de l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH, à Saumur.
- M^{me} la Supérieure de l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH, à Saint-
Broladre (Ille-et-Vilaine).
- M^{me} la Directrice de l'ORPHELINAT, rue d'Avénières, Laval.
- M^{me} la Supérieure du REFUGE DU BON PASTEUR, à Bourges.
- M^{me} la Supérieure du REFUGE DU BON PASTEUR, à Poitiers.
- M. l'abbé PAULARD, Directeur de l'Orphelinat Saint-Joseph, à
Saint-Georges de Reintembault (Ille-et-Vilaine).
- M^{me} la Supérieure du REFUGE DES PETITS-CHATELETS, à
Alençon.
- M. RIVIÈRE, Albert, 52, rue d'Amsterdam, Paris.
- M. RIVIÈRE, Louis, 91, rue Jouffroy, Paris.
- M. ROLLET, avocat à la Cour d'appel, directeur du Patronage de
l'enfance et de l'adolescence, 32, rue du Château, Bel-
levue (Seine).
- M. ROUSSET (le chanoine), Directeur de l'Asile St-Léonard, à
Couzon (Rhône).
- L'UNION DES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE DE FRANCE,
14, place Dauphine, Paris.
- M. VOISIN, membre de l'Institut, président de la Société de
Protection des Engagés volontaires, 11 bis, rue de Mil-
lan, Paris.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES TITULAIRES ⁽¹⁾

- M. le Chanoine ACCARY, place de Hercé, Laval.
- M^{me} ALLOUEL, rue de Paris, 10, Laval.
- M. AMAUDRUT, proviseur honoraire du Lycée, rue d'Anvers,
Laval.
- AMBRIÈRES (commune d').
- ANONYMES :
- M^{me} veuve B.
- M^{me} D.
- M^{me} E. G.
- M^{me} L. G. (pour enfants).
- M^{me} M., à Laval.
- M^{me} P. chez M^{me} Sinoir, rue du Britais, Laval.
- M. AOUTIN, expert, rue du Jeu-de-Paume, 23, Laval.
- M^{me} AUBRY-CAIGNÉ, rue Crossardière, Laval.
- M. AUBRY, horloger, rue de la Paix, 21, Laval.
- M. AUDUREAU, rue de Bretagne, Laval.
- M^{me} BARAIZE, rue Flatters, 16, Laval.
- M. BARBIER, place de Hercé, 33, Laval.
- M^{me} BARBOT, rue des Orfèvres, 2, Laval.
- M. le Chanoine BARRIER, rue du Lycée, Laval.
- M. BASTARD, rue Solférino, 12, Laval.
- M. BAULAIN, rue de Tours, 92, Laval.
- M. BEAUDOUIN, Alfred, rue de Nantes, *Trésorier de la Société*,
Laval.
- M^{me} BEAUDOUIN, Jules, rue de Bel-Air, 35, Laval.
- M^{me} BESNARD-BEZIER, rue du Lieutenant, 5, Laval.
- M. BENARDEAU, président du Tribunal civil, Mayenne.
- M. BOISSEAU, à la Coquerie, Laubrières (Mayenne).
- M. BOISSEL, Adrien, manufacturier, rue de Chanteloup, Laval.
- M. BOISSEL, Victor, Maire de Laval, rue de Tours, 117, Laval.

(1) Les Membres titulaires payent une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 2 francs. (Art. 4 des Statuts).

- M^{me} BONNAFOND, 35, rue Tronchet, Paris (9^e).
M. BORDEAU, Arthur, négociant, rue Traversière-Magenta, 43, Laval.
M. BORDEAU, Emile, négociant, juge au Tribunal de commerce, rue du Val-de-Mayenne, 53, Laval.
M^{me} BORET, rue de Paris, 12, Laval.
M^{me} BOUGRAIN, rue de Nantes, 64, Laval.
M. BOUGRIER, Charles, négociant, Conseiller municipal de Laval, rue d'Ernée, 14.
M. BOUVIER-DREUX, ingénieur-opticien, rue Joinville, 21 bis, Laval.
M. BREUX, huissier, rue Joinville, 16, Laval.
M. BROCHARD, avocat, *Vice-Secrétaire de la Société*, rue de Beauvais, 102, Laval.
M^{me} BRUNET, rue de Paris, Laval.
M. l'abbé BRODIN, curé de N.-D. des Cordeliers, Laval.
M^{me} de la BROISE, rue du Britais, 37, Laval.
M. l'abbé BROU, rue du Pont-de-Mayenne, Laval.
M. BROU, Prosper, rue du Pont-de-Mayenne, Laval.
M^{me} BRUNEAU, rue du Vieux Saint-Louis, 59, Laval.
M. BUCQUET, Anatole, avocat, *Vice Secrétaire de la Société*, place de Hercé, 15, Laval.
M. le docteur BUCQUET, rue des Eperons, 7, Laval.
M^{me} BUCQUET, rue des Eperons, 7, Laval.
M^{me} BUSSON, place des Arts, 5, Laval.

M. CASTAING, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Crossardière, 37, Laval.
M. CHAILLAND, imprimeur, rue des Béliers, 2, Laval.
M. CHALOT, chef de division à la préfecture, rue de Bel-Air, 34, Laval.
M. CHANTEAU, Maurice, greffier du Tribunal de commerce, rue du Lycée, 58, Laval.
M^{me} CHANTEAU, rue du Lycée, 48, Laval.
CHANGÉ (commune de), près Laval.
M. de la CHAPELLE, rue de Paradis, 30, Laval.
M. CHAPLET, Abel, avocat, rue du Lieutenant, 27, Laval.
M. CHAPLET, Frédéric, manufacturier, rue d'Anvers, 2, Laval.
M. CHAPPÉE, industriel, Port-Brillet (Mayenne).
M. CHARTIER, Louis, place du Gast, 11, Laval.
M^{me} CHASSAING, rue de Tours, 87, Laval.
M^{me} CHASSEBŒUF, rue de la Préfecture, 5, Laval.
M. CHAUVEAU, notaire, rue du Lieutenant, 3, Laval.
M. CHENU, inspecteur de l'enseignement primaire, 32, rue Frédéric Degeorge, Arras.

- M^{me} veuve CHEVALLIER, rue du Pont-de-Mayenne, 102, Laval.
M^{me} COIRET, à Paris
M^{me} CORDIER, rue Haute-Chiffolière, 8, Laval.
M. COUPPEL, entrepreneur, rue Hoche, Laval.
M. CRIBIER Joseph, couvreur, place Notre-Dame Laval.
M^{me} CROISSANT, rue de Bretagne, 55, Laval.
M. l'abbé CROULBOIS, ancien curé de Cossé-le-Vivien, 4, rue Garancière, à Paris (VI^e).
M. de CROZÉ, château de la Villaudray, par Loiron (Mayenne).

M^{me} DALIBARD, rue de la Paix, 36, Laval.
M^{me} DAVID, ruelle Saint-Vénérand, Laval.
M. DECAEN, entrepreneur des Pompes funèbres, quai Béatrix, 22 Laval.
M^{me} DECRÉ, rue de l'Asile, Laval.
M^{me} DELHOMMEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, 45, Laval.
M. DENIS, président du Conseil général, Fontaine-Daniel, à Mayenne (Mayenne).
M. DÉRIBÉRE-DESGARDES ancien député de la Mayenne, rue Denfert-Rochereau, 40, Paris (5^e).
M. DESPRÈS, rue de Bretagne, 53, Laval.
M. le Chanoine DESSAINE, curé de Jublains (Mayenne).
M. DODARD DES LOGES, rue de l'Asile, Laval.
M^{me} DODARD DES LOGES, rue de l'Asile, Laval.
M^{me} veuve DOISNEAU, La Selle-Craonnaise, près Craon (Mayenne).
M. DOUARD, avoué, Mayenne
M^{me} DUCHEMIN, Alfred, rue du Pont-d'Avénières, 16, Laval.
M. DUCHEMIN, Charles, chimiste-manufacturier, président du Tribunal de commerce, rue Hoche, 12, Laval.
M^{me} DUHIL, rue Magenta, 8, Laval.
M. le docteur DUPRÉ, adjoint au Maire de Laval.
M^{me} veuve DURAND, rue de Bâclerie, 21, Laval.
M. DUVAL, ruelle des Cornetteries, Laval.
M^{me} DUVAL, ruelle des Cornetteries, Laval.
M. DUVAL, Juge au Tribunal Civil, Mayenne.

M^{me} ECOCHARD, 33, avenue Jeanne-d'Arc, Angers.
M. d'ELVA, sénateur de la Mayenne, Changé, près Laval.

M^{me} FÉLIX, rue Solférino, 49, Laval.
M^{me} FONTAINE, Edmond, rue du Palais, Laval.
M^{me} FONTAINE, rue du Palais, Laval.
M. l'abbé FOUILLEUL, curé de Chantrigné (Mayenne).
M^{me} FOURNIER, ruelle des Pavillons, Laval.
M^{me} FRATER, rue du Palais, Laval.

- M^{me} GACHOT, Cuillé (Mayenne).
M^{me} GAHÉRY, rue de Tours, Laval.
M. GAILLARD, professeur d'histoire au Lycée, Poitiers.
M. GALEREAU, rue de Bootz, 10, Laval.
M. l'abbé GANDAIS, curé de Saint-Cénére (Mayenne).
M^{me} GANDAIS, rue de l'Alma, 19, Laval.
M. l'abbé GARRY, missionnaire diocésain, rue de Tours, 32, Laval.
M. GASCOIN, notaire honoraire, rue de la Paix, 42, Laval.
M^{me} GASNIER, place Saint Vénérand, 12, Laval.
M. GERRE, chef de bureau à la Préfecture, rue du Vieux-Saint-Louis, Laval.
M^{me} GESLOT, rue Souchu-Servinière, Laval.
M. GIBORY, propriétaire, quai Béatrix, Laval.
M^{me} de GLATIGNÉ, rue Saint-Nicolas, Laval.
M^{me} A. GODEAU, rue du Britais, Laval.
M^{me} GODEAU, rue de Cheverus, Laval.
M. GODIVIER père, rue de l'Asile, 4, Laval.
M. GODIVIER fils, chapelier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8 bis, Laval.
M. de la GOUPILLIÈRE, château de la Barbotière, Ahuillé, par Laval (Mayenne).
M. GOUVRION-PILON, ancien juge au Tribunal de commerce, rue Félix Faure, Laval.
M. GRIMOD, avocat, rue de Bel-Air, 20, Laval.
M^{me} B. GRIVEAU-CHEVRIE, rue Souchu-Servinière, 12, Laval.
M^{me} A. GRIVEAU-CHEVRIE, à Haute-Follis, Laval.
M^{me} de GUERNON, 19, rue Meschaguin, Quimper.
M. GUERRIER, rue de Bel Air, Laval.
M. GUINEBRETIÈRE, entrepreneur de charpentes, rue Solférino, 65, Laval.
M^{me} GUYON, place du Gast, Laval.
M^{me} HAVEL, à la Valette, Laval.
M^{me} HÉBERT-PENLOUP, négociante, rue Joinville, 38, Laval.
C^o d'HÉLIAND, rue Marmoreau, 27, Laval.
M. HÉRON, rue Haute-des-Tuyaux, 5, Laval.
M. le chanoine HIRBEC, rue Chanteloup, 8, Laval.
M. HOUSSAY, professeur au Lycée, rue André-de-Lohéac, Laval.
M. le chanoine HUIGNARD, curé de Saint-Vénérand, Laval.
M. JAMIN, Alfred, plâtrier, rue de l'Asile, 26, Laval.
JAVRON (commune de).
M. JÉGU, chapelier, rue de la Paix, 18, Laval.
M. l'abbé JEUSSIAUME, curé de S'-Aignan-sur-Roë (Mayenne).

- M^{me} JEUSSIAUME, Saint-Aignan-sur-Roë.
M^{me} JOLY, rue de Bretagne, Laval.
M^{me} JULIEN, rue Saint-André, 12, Laval.
JUVIGNÉ (commune de)
M^{me} LACOUILONCHE, boulevard de Tours, 25, Laval.
M. LASCROUX, propriétaire, rue de Nantes, 4, Laval.
LAVAL (Ville de).
M. LE BALLE, inspecteur d'académie, quai Paul-Boudet, Laval.
M^{me} LEBouc, rue Joinville, 32, Laval.
M. LE BRETON, rue de Bootz, 9, Laval.
M^{me} LEBRUN, au Val-de-Bootz, Laval.
M. LECORNEY, rue de Rennes, 26, Laval.
M. LEGRAS, caissier de la Banque de France, Caen.
M. LELIEVRE, Emile, imprimeur-éditeur, Conseiller municipal, rue du Vieux-Saint-Louis, 21-23, Laval.
M. LE MARIÉ André, rue Solférino, 28, Laval.
M^{me} LENAIN, rue des Chevaux, Laval.
M^{me} LEPANNETIER, rue de Nantes, 6, Laval.
M. LEROUX-SALLES, Céaucé (Orne).
M. LEROY, coutelier, Carrefour-aux-Toiles, Laval.
M^{me} LETESSIER, à Châteaubriant.
M. LE TOURNEURS du VAL, Camille, propriétaire, Louvigné, par Argentré (Mayenne).
M^{me} LETOURNEUX, rue du Mans, 18, Laval.
M. LOUVARD, vice-président de la Chambre de Commerce, Château-Gontier.
LOUVIGNÉ (Commune de).
M^{me} de LUIGNÉ, rue des Tuyaux, 34, Laval.
M^{me} MANGIN, boulevard de Tours, 5, Laval.
M^{me} MARCHAND, rue de l'Alma, Laval.
M^{me} MARCOU-LEVROT, rue de la Paix, Laval.
M^{me} MARIDAT, rue du Vieux-Saint-Louis, Laval.
M^{me} MARIE, rue d'Avénières, 41, Laval.
M^{me} G. MARIE-ROUSSELIÈRE, place de Hercé, Laval.
M^{me} MASLIN-BIGOT, rue Renaise, Laval.
M^{me} MENANT, Ahuillé, par Laval (Mayenne).
M. MESSAGER, avocat, 27, rue Mayet, Paris (6^e).
M. MICHEL, mercier, rue de la Paix, 8 bis, Laval.
M. MOLÉ, constructeur-mécanicien, adjoint au maire, rue des Ridelleries, 7, Laval.
M^{me} MONCOQ, rue Crossardière, 33, Laval.
M^{me} MONTAGNE, rue de Cheverus, Laval.

M. MOREAU, Emile, *Vice-Président de la Société*, rue du Lieutenant, 8, Laval.

M. MORICE, Élie, instituteur, à Saint-Georges sur-Erve.

M. MOULIÈRE, Auguste, négociant, rue Renaise, Laval

M. MOULIN, gérant du Crédit Lyonnais, rue de Bâclerie, 21, Laval.

M^{lle} MULOT, boulevard de Tours, 23, Laval.

M. NORMANDIÈRE (le chanoine), archiprêtre d'Ernée.

M. NUPIED, Maurice, Cuillé (Mayenne).

M. ŒHLERT, correspondant de l'Institut, rue du Lycée, Laval.

M^{me} OUTIN, rue du Vieux-Saint-Louis, 15, Laval.

PARNÉ (commune de).

M^{me} PASQUIER, rue de Bretagne, 37, Laval.

M^{me} PAUTONNIER, rue de Bretagne, Laval.

M^e de PEYRELONGUE, lieutenant-colonel, rue de Laage, à Saintes.

M^{lle} PICARD, rue des Fossés, 31, Laval.

M^{lle} PICOT, rue Crossardière, 27, Laval.

M. PIEDNOIR, Edouard, manufacturier, quai d'Avénières, 68, Laval.

M^{me} J. PIVERT, La Saulaie, Martigné-Briand (Maine-et-Loire).

M. POINTEAU, au Bignon de Laubrières (Mayenne).

M^{me} POIRIER, rue Flatters.

M^{me} POMMERAIS, rue du Britais, 11, Laval.

M. POUPARD, pharmacien, rue Joinville, 11, Laval.

M^{me} veuve POUTEAU, François, place Hardy, Laval.

M^{me} PRÉVOST, rue du Jeu-de-Paume, 2, Laval.

M^{lle} PRÉVOST, rue du Jeu-de-Paume, 2, Laval.

M. le M^e de QUATREBARBES, maire d'Argenton.

M^{me} de QUATREBARBES, rue des Curés, 3, Laval.

QUELAINES (commune de).

M^{lle} RASSIN, Laubrières (Mayenne).

M^{me} RÉGEREAU, Théophile, rue de Rennes, Laval,

M. RICHARD, membre du Conseil général, place du Gast, 2, Laval.

M. RONNÉ, curé d'Oisseau (Mayenne).

M. ROUSSEAU père, rue Crossardière, 45, Laval.

SAINTE-SUZANNE (commune de).

M. SCHLESSER, Eugène, professeur de mathématiques au Lycée Hoche, rue Alain-Gervais, 16, Versailles.

M. SCHLESSER, Emile, externe des hôpitaux, rue Alain-Gervais, 16, Versailles.

M^{lle} SCHLESSER, Louise, professeur au Lycée Molière, Paris.

M^{me} SCHLESSER-DE-MONEDERO, à Duenas (Espagne).

M^{me} SINOIR, Maxime, rue du Britais, Laval.

M. SINOIR, Emile, professeur au Lycée, *Secrétaire de la Société*, rue du Britais, Laval.

M. SINOIR, Joseph, Cuillé (Mayenne).

M. SINOIR, Ernest, notaire, Fougères (Ille-et-Vilaine).

M. THÉZÉE, pharmacien, rue de la Paix, 51, Laval.

M. THIBAUT-ROUSSEAU, négociant, rue de la Paix, 4, Laval.

M. TONNELIER, boulevard de Tours, 26, Laval.

M. TOUCHARD, notaire honoraire, rue Creuse, Laval.

M. TOUTAIN, maire de Saint-Berthevin, à Corbusson, Saint-Berthevin-lès-Laval (Mayenne).

M. TOUTAIN, Raphaël, fils, rue des Fossés, Laval.

M. TRIBOUILLARD (le chanoine), boulevard de Tours, 37, Laval.

M. TROUILLARD, juge au tribunal civil, rue du Britais, 9 bis, Laval.

M. TROUSSARD, maire de Ballée (Mayenne).

M. TURQUET, ancien notaire, place Saint-Vénérand, Laval.

M^{me} VANNIER, rue du Britais, 5, Laval.

M^{me} de VAUBERNIER, place de Hercé, Laval.

M. de VAUBERNIER, René, château de Gondin, Louverné, (Mayenne).

M. le M^e de VAUJUAS, conseiller général, maire du Bourgneut-la-Forêt (Mayenne).

M. VEILLARD, rue de l'Hôtel-de-Ville, Laval.

VILLIERS-CHARLEMAGNE (commune de).

M^{me} VUILLEMOT, rue du Lycée, 7, Laval.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Présidents d'honneur	2
Présidents depuis la fondation	2
Conseil d'administration	3
Bureau	3
Délégués d'arrondissements	3
Assemblée générale annuelle	4
Rapport du Trésorier	4
Rapport de M. Brochard	5
Liste des membres fondateurs	10
Liste des membres correspondants	11
Liste des membres titulaires	13

